

**S'il faut être attentif à l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants, il est**

**majeur de nous préoccuper de l'état des enfants que nous lui léguerons**

**L'assemblée générale annuelle du C.N.P.E.R.T. se tiendra le lundi 8 décembre 2014, de 15h à 17h, dans l'amphithéâtre de l'Association « Familles de France »**

**Place Saint Georges, à Paris IX ème arrond<sup>t</sup> ( métro St Georges, ligne 12)**  
**Elle sera suivie, entre 17h et 18h30 de deux conférences :**

**« La très mauvaise idée des salles de shoots pour les toxicomanes »**  
**(Pr. Jean Costentin)**  
**« Le cannabis et l'accidentalité routière »**  
**(professeur Jean-Pierre Goullé)**

**Le vin parmi les boissons alcooliques, l'alcool parmi les drogues**

Pr. Jean Costentin

La réflexion qui va suivre n'engage évidemment que moi. J'ai été convié à être intronisé dans une confrérie de vins très connus. Je savais, en acceptant, qu'au cours du dîner qui suivrait je serais soumis, comme les trois autres académiciens intronisés ce soir-là, aux questions des convives (150 environ). Quant aux questions qui me seraient posées, elles porteraient, bien évidemment, sur les addictions, cette thématique étant associée

désormais à mon nom. Donc pas de surprise, pas de chausse trappe. Aussi, avais-je un peu réfléchi préalablement sur les concessions que j'étais prêt à faire à l'usage, j'ai bien dit l'usage et non pas l'abus du vin, et les limites que je souhaitais ne pas dépasser. J'en restitue ici les grandes lignes.

**Cela débuta par quelques rappels indispensables:**

Oui, l'alcool est une drogue ; et pour certains niveaux d'abus, c'est même une drogue dure. Oui, le vin contient de l'alcool, justifiant que sa législation et son usage fassent l'objet d'une attention intense tant, des pouvoirs publics, que de chacun(e) d'entre nous. Oui, l'alcool est à l'origine d'énormes dégâts humains ; l'étude épidémiologique (2013) de l'équipe de C. Hill (Villejuif), nous apprend (enfin !) qu'en France, 49.000 morts lui sont imputables chaque année ; sachant en outre que ceux qui y survivent ne vont pas tous très bien. Oui, l'alcool a un fort pouvoir d'accrochage, puisque certaines études évaluent à près de 4 millions le nombre d'alcoololo-dépendants, c'est-à-dire de personnes incapables de s'abstenir de toute boisson alcoolique (cidre, poiré et bière y compris), une journée par semaine ou par quinzaine. C'est dans ce groupe que titubent 6% d'individus qui consomment à eux seuls presque un tiers de toute la production alcoolique nationale. Ceux-là sont les alcooliques. S'ils tentent de stopper leur folle consommation ils doivent impérativement être hospitalisés, pour pratiquer ce sevrage qui, sans cette

précaution, pourrait-être mortel. Oui, il est difficile de faire rompre un sujet alcoololo-dépendant et plus encore un sujet alcoolique avec l'agent de son intoxication chronique.

### **Pourquoi ne peut-on espérer éradiquer l'alcool de notre pays ?:**

L'alcool nous vient du fond des âges. Avant que les romains n'introduisent la culture de la vigne, nous savions produire de l'alcool à partir d'autres substrats (le miel, la pomme....) L'alcool, en particulier le vin, fait partie de notre patrimoine, de nos traditions nationales, de notre culture judéo-chrétienne. Au plan religieux (à la différence de la religion islamique) la consommation de vin est acceptée. Les filles de Loth enivrent leur père, pour l'inciter à une procréation incestueuse. La messe chrétienne utilise le vin, et les banquets des fêtes, religieuses ou non, sont l'occasion de libations. Au plan sociétal, les vins d'honneur, les banquets y font largement appel. Au plan de la gastronomie, qui est un de nos tous premiers fleurons, nos grands mets semblent avoir été conçus pour les boissons alcooliques produites régionalement. Que devient la choucroute avec de l'Orangina ?; les moules-frites avec du Coca-Cola ?; le coq au vin avec de la Badoit ?...Dans un triangle d'or des vins de la Haute Loire : Pouilly-Fumé / Mennetou-Salon / Sancerre, on trouve, presque à l'épicentre, Chavignol et son crottin, qui s'allie de façon optimale avec les trois blancs précités.

Au plan économique, plus de 500.000 français tirent leurs ressources de l'alcool ; les vignerons ne comptent que pour 120.000 d'entre eux ; mais il y a les céréaliers qui sont à l'origine du malt pour la bière, et d'autres agriculteurs pour la culture du houblon, l'industrie de la bouteille, de l'embouteillage, du bouchon, le transport, la vente par les cavistes ; 10% du chiffre d'affaire des grandes surfaces correspond à la vente de produits alcoolique (donc 10% de leur personnel

participent à ce décompte). Toujours au plan économique nos exportations contribuent très opportunément à réduire le déficit abyssal de notre commerce extérieur.

### **Faute d'éradiquer l'alcool il faut gérer très minutieusement sa diffusion :**

Un premier point, majeur, réside dans l'absolue nécessité d'en préserver nos jeunes. Cela doit commencer par l'interdiction des scandaleux « Prémix ». Le goût de l'alcool n'étant pas agréable au palais de l'enfant et de l'adolescent, il est dissimulé, dans ces pièges pour la jeunesse, derrière les bulles de gaz carbonique, le sucre, des arômes et des saveurs. Or, plus tôt essayer l'alcool, c'est plus vite l'adopter et plus intensément se détériorer. Il faut interdire la consommation d'alcool aux mineurs sur l'espace public. Exit la vente et la consommation de cannettes de bières, dont le volume s'accroît au-delà des 250 ml habituels, et dont le degré alcoolique s'envole très au-delà des 4°5. Il faut interdire l'introduction d'alcools forts dans les soirées festives ; « rallyes », « présentations », (on ne dit plus bizutage) ; les Vodka, Gin, cognac, calvados... qui sont consommés selon la modalité du « binge drinking » (ou « biture expresse », ou alcoolisation aigue), à l'origine de comas alcooliques, dont on sait, outre les conséquences neurotoxiques, les risques d'inhalation dans les poumons du contenu gastrique (le très grave syndrome de Mendelson), ainsi que la préparation à des alcoololo-dépendances tardives

- On doit, par une pédagogie adaptée, qui n'est pas faite, ou mal faite, ou insuffisamment faite, chiffres à l'appui, présenter les méfaits de l'alcool bu de façon excessive.

On s'appliquera à développer une culture du goût, permettant, par une dégustation sans déglutition, d'apprendre à reconnaître les bons vins. Il faudra associer l'idée du vin à la seule gastronomie.

L'exigence de bons vins, forcément un prix assez élevé, constituera un facteur de dissuasion d'une consommation excessive. Exit les « pinards », « les gros rouges qui tâchent », les « brise ménages ». Il faut donc agir sur la qualité et non sur la quantité, stopper l'ascension du degré alcoolique de nos vins, arrêter d'étendre l'espace de leur production.

Il y a une quarantaine d'années, la consommation moyenne d'alcool était de 20 litres d'alcool pur, par français et par an. Grâce à de saines dispositions législatives nous sommes arrivés à une réduction de moitié de cette consommation. Cet effort doit se poursuivre.

Pour la conduite automobile des jeunes permis, doit s'imposer la « tolérance Zéro » d'alcool, afin d'installer le stéréotype, si je conduis je ne bois pas. D'autant que nos jeunes y ajoutent volontiers, avec un bel enthousiasme, un pétard / un joint de cannabis. La rencontre du THC de ce dernier avec l'alcool conduit à une synergie potentialisatrice, c'est-à-dire à un effet très supérieur à la somme algébrique des deux effets respectifs. L'étude SAM (stupéfiants et accidents mortels de la route) nous a appris que l'association du cannabis à l'alcool multipliait d'un facteur 14 le risque d'avoir un accident mortel de la route.

La réduction de la consommation d'alcool a réduit d'un facteur 10 la fréquence du syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) énorme malchance évitable pour ces enfants dysmorphiques avec un retard mental. Ainsi le SAF est passé de la fréquence une pour cent naissances à une pour mille naissances. Le message « alcool zéro » (abstention totale d'alcool) chez la femme enceinte est obligatoirement rappelé sur toutes les boissons alcooliques par un pictogramme. Son inscription est si petite et si difficile à voir et à comprendre que cela confine souvent à un véritable détournement de cette disposition. Honte à ceux qui, par ces subterfuges, contribuent à la survenue de ces SAF.

Saluons les bons vins, consommés avec modération, par les seuls adultes, sans dépasser trois verres quotidiens chez l'homme et deux verres chez la femme, d'une façon associée aux repas. Trois verres de vins, d'une contenance type (attention aux hanaps), au cours d'un banquet qui s'étend sur plus de deux heures ne font pas dépasser le niveau d'alcoolémie (0,50 gramme par litre) fixé par la loi pour interdire la conduite automobile. « Heureux qui boit, honteux qui choit ».

Dissocions, chez les jeunes ce couple diabolique « fête égale ivresse ».

Faisons la guerre, par une information rigoureuse, à l'alcoolisation aigüe, prévenons du danger que constitue le « rattrapage » d'un coma alcoolique par force boîtes de « Redbull » ; Car cette pratique en palliant le coma, laisse persister les effets délirants et hallucinatoires, elle maintient ainsi la capacité physique de se livrer aux exactions auxquels ces effets incitent.

Que les filles interprètent l'alcoolisation aigüe de celui qui les accompagne comme une fuite devant l'amour et se détournent bien vite de lui.

Que cesse d'être détricotée la loi Evin, pour un retour rapide et rigoureux à ses dispositions fondamentales,

## «Cannabis et sécurité routière »

Aux médecins abonnés à « **La Revue du Praticien** » ou pouvant aisément la consulter, je recommande la lecture d'un excellent article rédigé par deux professeurs de Toxicologie, **J.-P. Gouillé et M. Guerbet**, dans le **volume 84, d'octobre 2014** de cette revue. Ils brossent un panorama très documenté des méfaits de la consommation de cannabis sur la sécurité routière. Article très important à lire et à faire lire largement autour de soi. Je demanderai aux auteurs de nous en faire une synthèse dans une prochaine lettre du CNPERT.

Pr.J. Costentin

## Où l'addiction ne va-t-elle pas se nicher ?

La presse populaire s'épanche complaisamment sur un phénomène qui se développerait chez les adolescentes et adultes jeunes, à savoir la pratique d'introduction de tampons imbibés de vodka par voie vaginale ou rectale, à des fins d'alcoolisation aigue mais non pas d'hygiène, ou de contraception. Ces tampons imbibés de Vodka (« tampons vodka soaked ») semblent relever davantage du fantasme que de la réalité. Les muqueuses vaginales et anales peuvent-elles supporter durablement ce contact avec un liquide au titre alcoolique de 40° ? Si oui, on ira vers l'alcool modifié (75°), coloré au jaune de tartrazine et « parfumé » au camphre... car la dose d'alcool apportée par un tampax imbibé de Vodka dans son applicateur paraît relativement modeste. Une étude de Nort et coll. (2014), montre que le volume de Vodka « bu » par le tampon dans son applicateur est de l'ordre de 7 mL. Pas de quoi faire entonner la Paimpolaise, d'autant que la résorption par la muqueuse vaginale ne doit pas s'effectuer sur un mode flash. On se prend à imaginer que l'utilisatrice, peu économe de l'utilisation de sa cavité gynécologique, puisse présenter quelques excoriations, qui pourraient susciter quelques élancements. Voilà comment s'enflamme la blogosphère, voilà des incitations stupides, comme le monde de nos jeunes avec les sonneries (sans cédille) que leur déversent des heures durant C. Hanouna et d'autres artisans tout entiers dévoués à la fabrication et l'entretien de la débilité publique ....

J. Costentin,

## Le cannabis et l'odorat

Un article récent (2014) de *Nature Neurosciences*, relatait que le THC accroissait les capacités olfactives de la Souris, ce qui eut pu constituer une explication de ses propriétés orexigènes. Et bien chez l'Homme, patatras, le THC diminue les performances olfactives (Walters et coll., *Brit. J. Clin. Pharmacol.*, 2014, 78, 961-69.), ce qui est de nature à affecter la qualité de vie des patients que certains « thérapeutes » veulent soumettre à ce T.H.C.

## Les inévitables blagounettes

*On lui donna à choisir, après sa mort, entre l'incinération et l'inhumation. Il choisit la seconde modalité, relativement à la première, à partir du raisonnement suivant. Si l'on m'incinère, ce sera ma toute dernière cuite. Mais si je suis inhumé, je puis espérer, avoir encore, de temps en temps, un petit vers dans le nez.*

*Ils ne comprenaient pas, alors qu'ils étaient dûment mariés, que l'on dise qu'ils vivaient à l'alcool.*

*Certains théologiens ont compris pourquoi les douze apôtres suivaient le Christ pas à pas (pas appât), à partir du moment où ils ont su que le seigneur changeait l'eau en vin (ainsi ne le suivaient-ils pas en vain).*

*A dix ans, à l'école, les conjonctions de coordination : « **mais, ou, et donc ; or, ni car** » ; A soixante ans, au bistrot : « **mais où est donc mon Ricard** ».*

*Le gendarme : « Monsieur vous sentez l'alcool à plein nez » ! L'automobiliste au gendarme : « Ouvrez le bouchon de mon réservoir, il sent l'essence à plein nez, alors qu'il est presque vide ».*

*Un représentant de commerce sonne à une porte ; un gamin l'ouvre, une cigarette à la bouche et une cannette de bière à la main. Le représentant lui demande si sa maman est là ? Le gamin de lui répondre en levant la cannette, à ton avis ?*

## Le nouveau paysage de la cocaïne (« l'or blanc »)

Un article du « Nouvel Observateur » (9 oct. 2014) relate le contenu d'un livre « Extra pure-Voyage dans l'économie de la cocaïne », écrit par un italien R. Saviano, connaisseur de la Camora napolitaine, au point d'être menacé de mort par celle-ci. Il estime que « le narcotrafic est aujourd'hui la première industrie au monde » « nul marché, nul investissement ne rapporte autant que la coke ». Il prétend que des centaines de milliards de dollars du narcotrafic auraient sauvé, au moins en partie, les banques lors de la crise des subprimes de 2008.

Les distributeurs mexicains ont désormais pris l'ascendant sur les producteurs colombiens, péruviens et boliviens. Le Pérou a rattrapé la Colombie, dans son leadership. La Bolivie n'assure que 10% de la production totale, mais ce qu'elle produit serait de la meilleure qualité. La production totale est d'environ mille tonnes par an. Elle rapporterait 350 milliards de dollars. Ce qu'oublie de dire l'article, c'est que plus des deux tiers de cette production n'arrive pas au consommateur, ayant fait l'objet de saisies par les polices.

Le Mexique est la plaque tournante de ce narcotrafic. Alors que la cocaïne était écoulée, jusqu'à il y a encore une dizaine d'années, majoritairement sur l'Amérique du Nord, elle tend désormais à l'être à parties égales avec l'Europe, via l'Afrique francophone (surtout équatoriale) qui prélève au passage pour sa propre consommation. Ainsi l'Afrique est touchée de façon explosive (Sénégal, Liberia, Cap-Vert, Mali, Guinée Conakry, Sierra Leone, Afrique du Sud, Mauritanie, Angola...). Ces pays sont très affectés en raison de la faiblesse de leurs gouvernements. Le Maroc commence à s'émouvoir, étant sur le chemin qu'emprunte la drogue pour aller vers l'Espagne. Une diffusion s'observe dans les autres pays de Maghreb. Il est à noter une collusion entre les

mafias et le terrorisme islamique. L'empreinte de la mafia Corse se fait de plus en plus nette.

Au Mexique, plus de 50.000 morts ont été dénombrés en 6 ans. Un ancien membre de la police judiciaire fédérale, Felix Gallardo, a mis son pays en coupes réglées, après avoir passé un accord avec Pablo Escobar, le parrain Colombien de Medelin.

Dans tous les pays concernés, la diffusion est facilitée par la corruption d'hommes politiques et de fonctionnaires.

New-York et Londres apparaissent comme les « deux plus grandes blanchisseries d'argent sale au Monde ». On est prêt à admettre toutes les données précédentes, en ce qu'elles semblent appartenir au factuel.

Mais là où tout se dégrade, c'est quand l'auteur imagine que la légalisation des drogues, de toutes les drogues, serait la solution des problèmes évoqués. Une drogue moins chère, libre, disponible, dédramatisée, dans une période où le mal être devient la chose au monde la mieux partagée, ferait exploser le trait toxicophile, présent en chacun de nous. Ce trait est prompt à surgir, si tout ce qui le borde, le constraint, l'enserre, s'effondre. La génération de « shootés », de « camés », de « paumés » que fabriquerait une telle légalisation, serait rapidement terrassée, physiquement, économiquement, culturellement, par ceux qu'une éducation religieuse, une morale individuelle et collective prémuniraient de ce drame. A l'arme nucléaire est en train de se substituer, imperceptiblement mais irrésistiblement, l'arme des drogues (sujet encore plus grave que celui de la pollution dont on nous rebat les oreilles), avec ses truands et ses idiots utiles. « Il n'est de richesse que d'Hommes », et la nouvelle confrontation internationale, sorte de jeux olympiques de l'intelligence, de la culture, ne profitera qu'à ceux qui sauront se protéger de l'abêtissement assuré par les drogues.

Jean Costentin

## **Nouveaux produits de synthèse identifiés en France depuis 2000. Pr Jean-Pierre Gouillé**

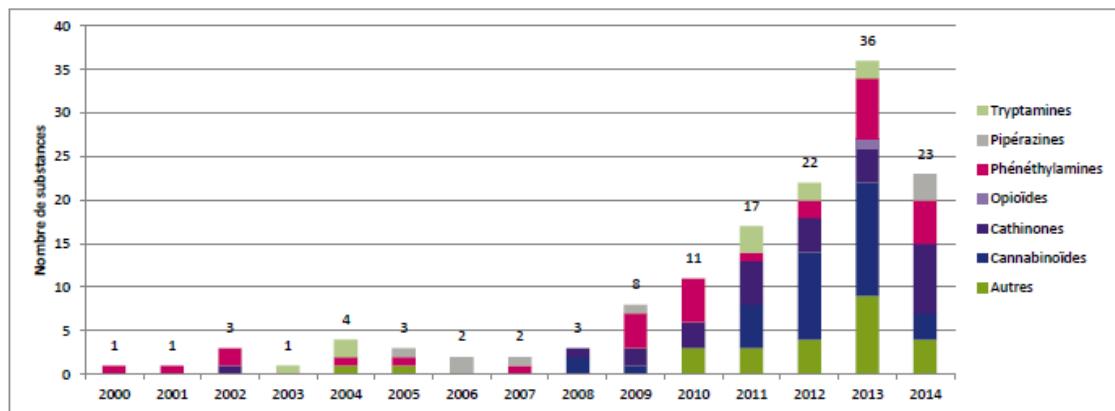
Dans notre article intitulé : Nouvelles drogues et substances psychoactives : le combat de l'Europe face à cette prolifération, publié dans la lettre N°XXXI du CNPERT de septembre 2004, pages 5 à 8, nous écrivions :

" Comme chaque année, le rapport de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT) a été rendu public juste avant l'été, le 27 mai 2014. Il analyse les tendances et les évolutions en matière de nouvelles substances psychoactives (NSP) au cours de l'année 2013, ainsi que les moyens que l'Union européenne (UE) et les états mettent en œuvre pour lutter contre leur prolifération. Il évalue aussi l'incidence des NSP sur la santé publique dans un marché européen en pleine mutation. Le challenge et le défi face à ces problèmes sont permanents. En effet, chaque année, le record du nombre de NSP disponibles en ligne est battu, avec une accélération brutale à partir de 2009. Ainsi le dispositif européen d'alerte précoce ou Early Warning System (EWS) en a dénombré 81 en 2013 (contre 73, 49, 41, 24 et 13 respectivement en 2012, 2011, 2010, 2009, 2008), soit près de 250 en 4 ans, comparées aux 60 les 4 années précédant 2008. Au 31 décembre 2013, l'EWS surveille plus de 350 substances. A elle seule, la nouvelle classe des cannabinoïdes de synthèse apparue en décembre 2008 qui comporte 104 dérivés identifiés fin 2013, représente plus de 50 % de ces NSP."

Si ces données statistiques du marché de la drogue ainsi que l'évolution de celui-ci sont précieuses, il nous a semblé particulièrement intéressant de connaître l'état précis du marché français. Dans sa note d'information SINTES ou Système d'identification national des toxiques et des substances en date du 9 octobre 2014,

l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) apporte cette réponse. En effet, elle dresse un inventaire des nouveaux produits de synthèse (NPS) répertoriés par l'ensemble des partenaires du réseau SINTES de l'OFDT. Au total, 137 NPS ont été identifiés au moins une fois sur le territoire français depuis l'année 2000. Le nombre d'identifications est en constante augmentation depuis 2008 (tableau 1). Cette augmentation s'est particulièrement accrue depuis 2011 (graphique 1). Par rapport au dernier recensement effectué au 31 juillet 2014, treize nouvelles substances avaient été identifiées au 1er octobre 2014 sur le territoire national. Compte tenu du décalage éventuel entre la phase de collecte ou saisie et celle de l'identification, ce total est susceptible d'évoluer. Les cannabinoïdes de synthèse (cannabis synthétique), les cathinones et les phénéthylamines sont les familles chimiques les plus représentées. La catégorie « autres » est aussi en forte augmentation, avec de plus en plus de molécules issues de nouvelles familles chimiques comme les arylcyclohexylamines (similaires à la kétamine, par exemple la méthoxétamine) et les arylakylamines (par exemple, le 6-APB). À titre de comparaison, en France, 36 nouveaux produits de synthèse ont été identifiés au cours de l'année 2013 et 81 dans l'UE. Ce nombre est en constante augmentation tant au niveau européen que français. Au cours des 5 dernières années les chiffres européens et français des NSP sont les suivants : 2008 (Europe = 13, France = 3), 2009 (Europe = 24, France = 8), 2010 (Europe = 41, France = 11), 2011 (Europe = 49, France = 17), 2012 (Europe = 73, France = 22), 2013 (Europe = 81, France = 36). A l'image des statistiques européennes, en ce qui concerne les nouvelles drogues, ce sont les cannabinoïdes de synthèse qui constituent la classe la plus nombreuse.

Graphique 1- Nombre de substances identifiées en France par famille et par année depuis 2000 jusqu'en septembre 2014



Source : SINTEST 2014.

Tableau 1 - Nombre de substances par famille chimique ayant été identifiées en France (de 2000 à septembre 2014)

Familles	2000 à 2007	2008 à 2011	2012 à 2014	Exemples de substances emblématiques de chaque famille
Cannabinoïdes	0	8	26	THC*
Cathinones	1	11	16	Cathinone*, pyrovaléron*
Phénéthylamines	7	10	14	Amphétamine*, MDMA*, méthamphétamine*, 2C-B*
Tryptamines	3	3	4	DMT*
Pipérazines	4	1	3	BZP*
Opioïdes	0	0	1	Héroïne*
Autres	2	6	17	Bromodragonfly
<b>Total général</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>81</b>	

Source : SINTEST 2014.

\* classé comme stupéfiant en France

Le blog recrute.....

Nous avons constaté que bon nombre de visiteurs et de nos lecteurs se déclarent intéressés et satisfaits des informations qu'apporte le blog. Pourtant, ils ne sont pas abonnés, ce qui peut leur faire manquer des informations importantes et qui pour nous, limite notre impact de communication qui se mesure en pertinence mais aussi en fréquentation.

Alors, pourquoi, si nos lecteurs sont intéressés, ne font-ils pas l'effort d'inscrire leur adresse électronique en haut et à droite de la page d'accueil. Nous rappelons que l'abonnement est gratuit, sans spam et que nous ne recevons de subventions de personne, ce qui garantit que seule notre conviction profonde se reflète dans le blog.

Merci  
Pr. J.-P. Tillement  
DROGADDICTION.COM